

# IAA, embauchez inclusif !



Vous recherchez du personnel et souhaitez embaucher sur du long terme.

## Avez-vous pensé à l'intérim d'insertion ?

Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) vous accompagnent sur toutes les étapes, du recrutement, à la mise à disposition, jusqu'à la prise de poste en CDI.

Découvrez ici comment ces dispositifs peuvent vous apporter beaucoup !

## Bénéfices de l'intérim d'insertion :



- Un sourcing répondant à VOS besoins
- Un accompagnement individuel et sur-mesure tout au long du placement du candidat
- Une période d'observation du candidat
- Une sécurisation du recrutement sur le long terme
- S'inscrire dans une démarche RSE



**Durée :**  
**Contrat intérim classique**



**Coût :** en fonction de l'ETTI et de ses accords



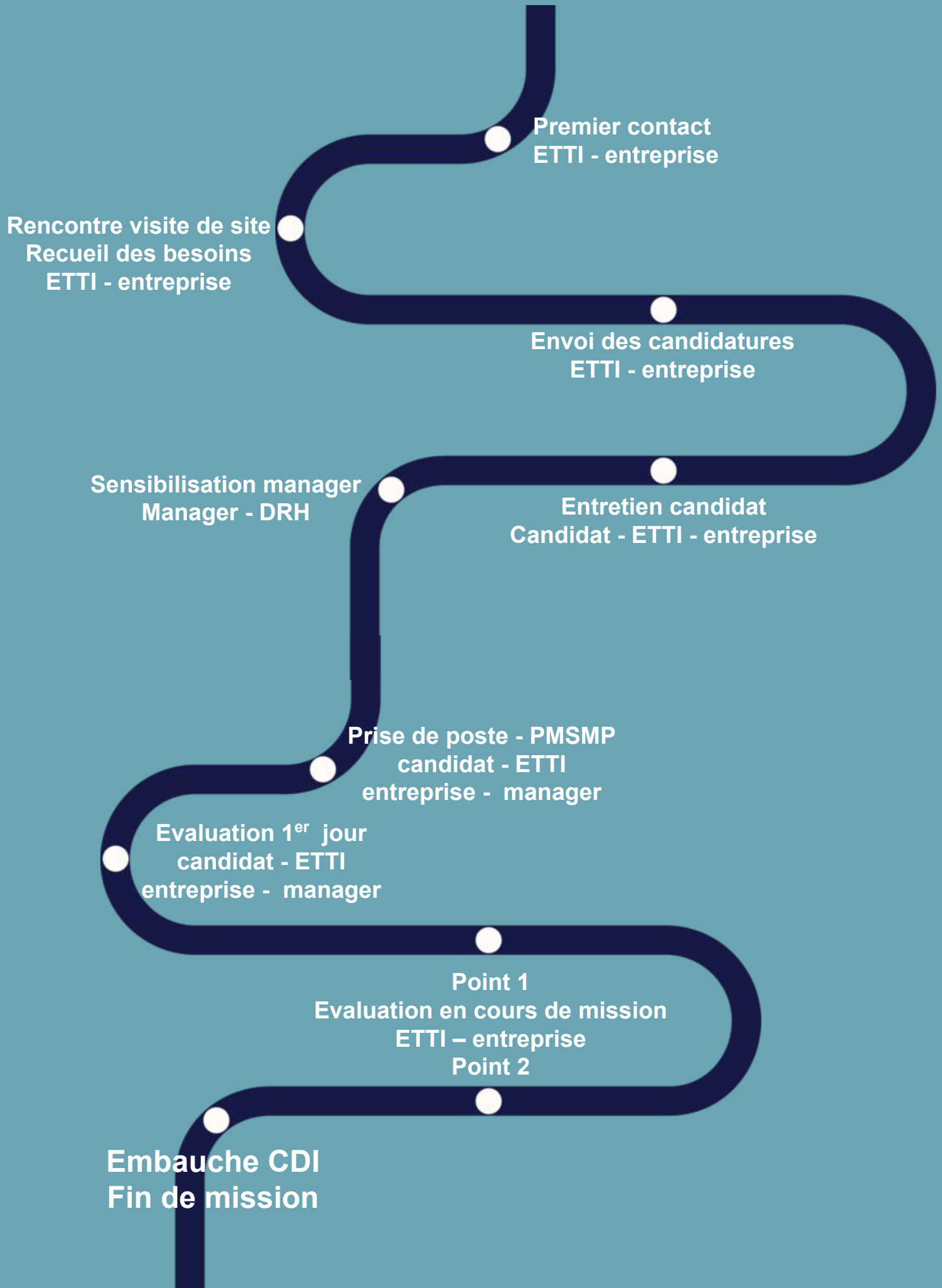
**Le + : l'accompagnement dans la démarche**

Le conseiller vous accompagne, ainsi que le candidat, depuis l'entretien, la prise de poste et durant toute la mission

**Intéressé(e) ? Contactez Jean-Bernard GUYOT à l'ABEA :**  
**[jb.guyot@abea.bzh](mailto:jb.guyot@abea.bzh)**



# Les étapes clés de la démarche



# Les bonnes pratiques pour vous lancer

Afin de faciliter le recours aux ETTI dans les entreprises agroalimentaires., une expérimentation a été lancée par la DREETS Bretagne, appuyé par l'ABEA et le cabinet Randstad Risesmart, sur le bassin de Vitré en 2023.

Si vous souhaitez vous lancer dans la démarche, voici quelques bonnes pratiques à avoir en tête :

- 1 - Prendre un peu de temps pour expliquer votre fonctionnement, vos attentes, vos spécificités au conseiller ETTI ; identifier ensemble les postes qui pourraient être concernés.
- 2 - Proposer des missions de plusieurs semaines à temps plein  
Mettre en place des actions de sensibilisation auprès de votre encadrement, pour faire disparaître les potentiels freins (formation, échanges)
- 3 - Sourcer des candidats résidant sur votre bassin d'emploi
- 4 - Une fois les offres transmises, réaliser l'entretien d'embauche avec le Conseiller ETTI
- 5 - Privilégier une période d'activité basse pour la mise à disposition
- 6 - Demander aux managers d'effectuer un suivi un peu plus poussé
- 7 - Ne pas marginaliser l'intérimaire, avec un management différent
- 8 - Mettre en place des temps de suivi réguliers avec le conseiller ETTI
- 9 - Identifier un tuteur facilitant l'intégration
- 10 - Alerter l'ETI en cas de difficulté
- 11 - Valoriser les compétences et les expériences acquises en délivrant des attestations de compétences ou des certificats de qualification professionnelle